



MAIRIE LES BARILS

Les Barils, le 23 septembre 2022
Le Maire
Aux
Habitants et résidents des Barils

Objet : Destruction des nids de frelons asiatiques

Chère Madame, cher Monsieur,

La présence de nids de frelons asiatiques sur notre territoire est un véritable fléau et leur destruction représente un coût financier non négligeable pour les particuliers.

Pour votre information, en choisissant un prestataire agréé par le Département de l'Eure, le Conseil Départemental apporte une aide financière à hauteur de 30% plafonnée à 100 euros uniquement pour la destruction des nids de frelons asiatiques.

Suite à ma proposition, le conseil municipal du 16 septembre 2022 a voté unanimement le règlement du reste à charge par la commune.

Avant toute intervention, il est indispensable de signaler les nids de frelons asiatiques en mairie.

A noter que seules les entreprises situées dans l'Eure peuvent bénéficier de ce dispositif puisqu'elles sont liées par une convention avec notre département.

Vous trouverez ci-joint la liste des prestataires agréés du département, consultable également en mairie.

<https://www.frelonasiatique27.fr/intervenants>

Bien cordialement,
Philippe Obadia

Mairie Les Barils – 3, Rue de Verneuil -27130 Les Barils



02.32.60.21.90 - Permanences : mardi de 16 h à 18 h 30 & vendredi de 17h00 à 19h30
Courriel : mairielesbarils@orange.fr